Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES APPRENTIS À L'ETAT

Des jeunes mieux armés face au marché du travail

Le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle politique de gestion des apprentis visant à harmoniser les conditions d'apprentissage à l'Etat, promouvoir le nombre de places et élargir le champ de connaissances des jeunes tout en développant leur autonomie. Inscrite dans le contexte de la réforme fédérale de la formation commerciale de base (RFCB), cette revalorisation de l'apprentissage aboutira à une plus grande adéquation entre le profil professionnel des jeunes et le marché de l'emploi.

Les quelque 400 apprentis de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), Hospices non compris, seront soumis dès la prochaine rentrée aux nouveaux principes de gestion décidés par le Conseil d'Etat, l'objectif étant de leur offrir les mêmes conditions de travail quel que soit le département ou service dans lequel ils évoluent.

En tant que collaborateur actif dans l'accomplissement des missions du service, l'apprenti doit non seulement satisfaire aux exigences de base de la profession et réussir aux examens finaux, mais également développer son autonomie, son sens des responsabilités et sa capacité à s'adapter à un environnement complexe et changeant. Au terme de sa formation, le jeune doit être capable de se profiler rapidement et avantageusement sur le marché de l'emploi ou accéder à des formations supérieures.

Vu la spécificité de l'Etat en matière comptable, le Conseil d'Etat souhaite offrir aux apprentis la possibilité de suivre des cours intensifs de comptabilité d'entreprise. Ceci sera réalisable au travers d'un stage effectué dans une entreprise d'entraînement fonctionnant selon les modalités du secteur privé. Toujours dans cet esprit d'ouverture et de flexibilité, l'apprenti pourra développer un large éventail de compétences professionnelles au travers de stages ponctuels organisés à l'extérieur de son service, de son département, voire de l'Administration. En plus d'un programme de cours

internes enrichi, l'apprenti disposera d'un manuel de référence lui présentant l'ensemble des connaissances de la branche.

L'insertion dans le monde du travail sera favorisée par un programme " 1er emploi " offrant la possibilité à quelques apprentis de prolonger leur formation à l'Etat par un contrat de durée déterminée dans un autre service. Cette politique prévoit également la création, chaque année, de nouvelles places d'apprentissage et la valorisation des places existantes, renforçant ainsi l'engagement des services.

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud est chargé de mettre en ?uvre cette politique dans le cadre d'une coordination renforcée avec les responsables des ressources humaines des départements. En tant que principal employeur du canton, l'Etat de Vaud doit offrir des conditions d'apprentissage de haut niveau, afin de promouvoir une politique de formation de qualité dans le canton d'une part et donner à ses jeunes employés un solide bagage professionnel d'autre part.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juillet 2000

M. Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316.20.01 M. Dominique Hayoz, Service du personnel, 021/316.19.31